

Présents : Mmes et MM. MARGELIDON – LEMAIRE - COULON - CHAUMET – MASCLEF - AUBERY – THEVENET - ZELLNER - DEVAUX - REYNARD - LABBE – LAVERNHE-LEPRETRE

Excusées : Mme BONNARD qui a donné pouvoir à M. LABBE et Mme BERGER ne délibérant que sur les questions « convention RASED » et « demandes de subventions d'investissement ».

Secrétaire de séance : M. REYNARD

Convocation : le 1^{er} février 2019

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

SDE03 – MODIFICATION STATUTAIRE (COMPETENCES NOUVELLES ET ACTIVITES COMPLEMENTAIRES)

L'avis des communes adhérentes au SDE est demandé pour modifier ses statuts, afin de créer deux compétences nouvelles : création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules au gaz et création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules à hydrogène.

Deux activités complémentaires sont également prévues dans les nouveaux statuts : suivi énergétique des bâtiments publics et planification énergétique territoriale. La délibération du SDE du 28 septembre 2018 a été portée à la connaissance des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 28 septembre 2018.

SDE03 – MODIFICATION STATUTAIRE – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONCAIS

Par délibération du 17 mai 2018, la Communauté de Communes du Pays de Tronçais sollicite son adhésion au SDE au titre de la compétence Eclairage Public. Elle souhaite également confier au SDE l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Le SDE a approuvé cette demande d'adhésion par délibération du 30 novembre 2018 et, conformément aux dispositions du CGCT, il appartient aux adhérents de se prononcer à leur tour sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Communauté de Commune du Pays de Tronçais au SDE03.

MOULINS COMMUNAUTE – EVOLUTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS – INTEGRATION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE SUPPLEMENTAIRE « SOUTIEN AUX PROJETS DE TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE MOULINS COMMUNAUTE »

L'avis de chaque commune du territoire de Moulins Communauté est demandé pour modifier ses statuts, afin de créer une compétence nouvelle : soutien aux projets de Très Haut Débit. La délibération de Moulins Communauté du 14 décembre 2018 a été portée à la connaissance des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de Moulins Communauté.

MOULINS COMMUNAUTE – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRASFEREES) DU 22 NOVEMBRE 2018

Lors de sa réunion du 22 novembre 2018, la CLECT a acté les coûts induits par le transfert de la compétence assainissement et a remis un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ledit rapport, porté à la connaissance des conseillers municipaux, doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées adopté le 22 novembre 2018.

CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LA CIRCONSCRIPTION EDUCATION NATIONALE DE MOULINS 2 POUR L’ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DU RASED (RESEAU D’AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTES) ET DE L’ACHAT DE MATERIEL

M. MARGELIDON donne lecture du courrier de la Directrice Départementale des Services de l’Education Nationale, relatif au fonctionnement du RASED (Réseau d’Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) et proposant une convention entre les communes du secteur de Moulins 2 et un financement. Une dizaine d’élèves de TOULON ont été concernés par le RASED depuis la rentrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les termes de la convention proposée, notamment son article 4 relatif à l’engagement financier à inscrire au BP 2019 et autorise le maire à la signer.

BUDGET PRINCIPAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT SUR LES PROJETS 2019

La commission de travaux du 28 janvier a commencé de lister les projets à inscrire potentiellement au BP 2019. D’autres réunions seront nécessaires, ainsi que des commissions de finances, pour arbitrer les choix.

Comme tous les ans, les demandes de subventions doivent être présentées aux partenaires financiers habituels (Etat et Département) avant le 15 février.

Les plans financiers suivants sont proposés.

CLUB HOUSE

DEPENSES			
TRAVAUX		HT	TTC
LOT 1	GROS ŒUVRE	42 000,00	50 400,00
LOT 2	CHARPENTE	6 500,00	7 800,00
LOT 3	COUVERTURE	6 500,00	7 800,00
	ZINGUERIE		
LOT 4	MENUISERIES	11 000,00	13 200,00
LOT 5	PLATRERIE PEINTURE	13 000,00	15 600,00
LOT 6	CARRELAGE FAIENCE	5 500,00	6 600,00
LOT 7	PLOMBERIE	1 500,00	1 800,00
LOT 8	ELECTRICITE	8 400,00	10 080,00
DESAMIANTAGE			
BUREAU D’ETUDES		1 120,00	1 344,00
APPEL D’OFFRES		1 250,00	1 500,00
MISSION SPS			
CONTROLES TECHNIQUES			
ASSURANCE DO			
TOTAL		96 770,00	116 124,00

RECETTES	
ETAT/DETR 35 % COEF 0,53	17 229
DEPARTEMENT 30 %	29 031
REGION 18 %	17 000
FFF	10 000
COMMUNE	42 864
	116 124

**RENOVATION COURTS DE
TENNIS**

DEPENSES		
	HT	TTC
TRAVAUX		
DEVIS SOLSTECH	97 763,00	117 315,00
TOTAL	97 763,00	117 315,00

RECETTES	
ETAT/DETR 35 % COEF 0,60	20 530
REGION 20 %	19 552
FFT 9 %	8 798
DEPARTEMENT 30 %	29 328
COMMUNE 20 %	39 107
	117 315

MATERIEL CRECHE

DEPENSES		
	HT	TTC
MATERIEL PUERICULTURE	416,67	500,00
LOGICIEL DE GESTION	630,00	756,00
TOTAL	1 046,67	1 256,00

RECETTES	
CAF 30 %	314
COMMUNE	942
	1 256

MATERIEL ACCUEIL DE LOISIRS

DEPENSES		
	HT	TTC
MATERIEL ALSH	416,67	500,00
MATERIEL TAP	416,67	500,00
LOGICIEL DE GESTION	3 240,00	3 888,00
TOTAL	4 073,34	4 888,00

RECETTES	
CAF 30 %	1 222
COMMUNE	3 666
	4 888

ECOLE ELEMENTAIRE - ECOLE NUMERIQUE INNOVANTE ET RURALITÉ

DEPENSES		
	HT	TTC
MATERIEL NUMERIQUE	7 895,00	9 474,00
TOTAL	7 895,00	9 474,00

RECETTES	
ETAT 50 %	3 947
COMMUNE	5 527
	9 474

Pour ce qui concerne les installations sportives (club house et courts de tennis), il s'agit d'annuler la subvention accordée par le Département en 2016 pour le club house par une subvention groupée sur les deux projets. Les autres subventions sont déjà accordées définitivement.

Pour ce qui concerne la rénovation des courts de tennis, le conseiller de la Fédération Française de Tennis a expliqué que des fonds sont disponibles. Si la demande est acceptée, la subvention sera versée au TCT, qui la reversera à la Commune. Le devis servant de base à la demande de subvention est le plus élevé des propositions reçues parce que l'entreprise est qualifiée Qualisport, condition nécessaire pour pouvoir poser un revêtement en résine (en remplacement du béton poreux), la résine permettant de présager une durée de vie plus longue des courts. Les poteaux ne devraient pas être remplacés.

Pour ce qui concerne le matériel de la crèche et des accueils, le plan financier consiste à transférer la dépense en section d'investissement (alors que lors des budgets précédents, elle était inscrite en fonctionnement), la CAF ayant proposé de subventionner à 30 %. Le logiciel prévu sera commun aux deux services crèche et ALSH et permettra entre autre d'éditer les documents que la CAF exige pour verser ses prestations.

Pour ce qui concerne le projet Ecole Numérique Innovante et Ruralité, l'éligibilité de la Commune sera connue en mars.

Reste à chiffrer le montant de dépenses pour équiper en mobilier le futur Espace Communal de Services et ainsi pouvoir demander des subventions au Crédit Agricole, à la MSA. Ainsi que les fonds LEADER pour lesquels un rendez-vous est fixé avec Moulins Communauté, gestionnaire, le 26 février.

Récapitulatif par financeur des subventions à demander pour l'exercice 2019 :

	CLUBHOUSE	TENNIS	CRECHE	ACCUEILS	ENIR	TOTAL
ETAT		20 530			3 947	24 477
REGION		19 552				19 552
DEPARTEMENT	29 031	29 328				58 359
CAF			314	1 222		1 536
FFT		8 798				8 798
TOTAL	29 031	78 208	314	1 222	3 947	112 722

FCTVA 16,404 %	19 048	19 244	51	200	1 295	75 172
----------------	--------	--------	----	-----	-------	--------

Ce qui permet de dire que, pour 2019, le financement moyen des projets s'élèvera à 23.30 %. D'autres projets feront l'objet d'un examen des commissions de travaux et de finances pour bâtir le budget 2019, auxquelles tous les élus qui le souhaitent sont invités à participer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les plans financiers tels que proposés, autorise le maire à demander les subventions à l'Etat, la Région, le Département, la Fédération Française de Tennis et à la CAF et à signer tous documents se rapportant à ces demandes.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLES : Conseil d'école maternelle du 7 février : le référent sécurité de l'Education Nationale a produit un rapport de visite. Ses observations feront l'objet d'interventions des services techniques. Renouvellement du Conseil Municipal d'Enfants : ont été élus par scrutin du 29 janvier : Gabriel NICAND, Oscar QUINTIN, Antonin LABBE, Nathaël ROUX, Loanne VENIANT, Lilith MANTIN, Shanna HOCHÉ, Antonin AUTHIE et Nathan PREFOL. La réunion d'installation est programmée pour le 14 février. Deux commissions seront créées

URBANISME : l'enquête publique pour la modification partielle relative à l'extension de la zone UD-Ancienne Cure se termine le 8 février

TRAVAUX : M. CHAUMET fait un point sur les travaux d'entretien de peinture que l'entreprise BERNARD vient de terminer : angles et colonnes à l'intérieur. Des fouilles archéologiques sont en cours d'exécution sur la parcelle où s'installe le garage VolvoTrucks. L'appartement-témoin de la résidence intergénérationnelle sera visitable en mai. L'étude de Moulins Habitat pour le secteur bourg/maison BEAUDOIN est à retravailler, le projet d'ensemble étant perfectible. Un nouveau rendez-vous est fixé en mars

PERSONNEL : la Décision Modificative n°4 votée lors du Conseil municipal de décembre s'élève finalement à 14 602.96 €. Jérémy GRISARD a mis fin à son contrat Service Civique le 11 janvier, un recrutement sous forme de contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) est prévu avec une prise en charge de l'Etat à 60 %. La date du 26 août a été choisie pour la journée de formation annuelle du personnel communal

CALENDRIER :

8 février : Conseil d'école primaire

Réunions préparation budgétaire :

DATE	HEURE	REUNION	ORDRE DU JOUR
5 février	18 h	Commission de Travaux	suite de la Commission de Travaux du 28 janvier
7 février	20 h	Conseil Municipal	demandes de subventions d'investissement
5 mars	18 h	Commission Enfance	admissions à la crèche
14 mars	18 h	Commission Finances	examen des comptes du service enfance 2018 et prévision 2019 - Compte Administratif fonctionnement et investissement à la suite
21 mars	20 h	Conseil Municipal	vote des Comptes Administratifs
28 mars	18 h	Commission Finances	BP 2019 – prévisions section de fonctionnement
2 avril	18 h	Commission Personnel	crédits 2018 – prévisions 2019
4 avril	18 h	Commission Finances	BP 2019 – prévisions section d'investissement
9 avril	19 h	Conseil Administration CCAS	votes Compte Administratif et Budget
11 avril	20 h	Conseil Municipal	votes Budgets

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à TOULON SUR ALLIER, le 14 février 2019.

Le Maire,

Guillaume MARGELIDON.

